



Comité technique d'administration centrale du 29 novembre 2017 déclaration de la CGT

La CGT, en introduction à ce comité technique d'administration centrale, évoquera des problèmes rencontrés en administration centrale, même s'ils ne figurent pas tous à l'ordre du jour de cette réunion.

Le centre national des ponts de secours (CNPS) et le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) sont, vous le savez, des services d'administration centrale. Pourtant, leurs agents ne perçoivent pas les primes d'administration centrale. La CGT demande à la DRH, comme elle le lui a déjà demandé à maintes reprises, de leur appliquer les barèmes d'administration centrale.

L'administration centrale, c'est toute l'administration centrale, y compris les services techniques centraux, c'est-à-dire le CPII et le CMVRH. La CGT demande – redemande, là aussi – que le bilan de la mise en place du télétravail dans ces deux services soit examiné lors d'un prochain comité technique.

Il n'est par ailleurs pas normal que le bilan social qui nous a été transmis ne comprenne pas les données CMVRH sur les temps de travail. Peu importe que les CVRH ne soient pas sur Cottage. Les données les concernant doivent être agrégées à celles de l'AC. Contrairement à l'adage, ceux qui vivent cachés ne vivent pas forcément heureux. Cette année encore, les congés de maladie dans le périmètre du CMVRH sont anormalement élevés : 157 agents ont été malades sur un effectif de 327, soit 48%, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale – secteurs public et privé confondus – qui est de 32% (c'est d'ailleurs aussi la moyenne de l'administration centrale). Et le nombre de jours d'arrêt de maladie par agent est le plus élevé de l'administration centrale. Quelles dispositions sont prises, dans le cadre de la prévention médico-sociale, pour investiguer sur ce sujet, comprendre et prendre les mesures de prévention, voire de protection des agents, qui doivent être prises ? La CGT demande un retour et un suivi en CHSCT d'administration centrale – qui est compétent pour le CMVRH.

Les données disponibles sur les temps de travail en administration centrale se sont améliorées, même si elles ne sont pas totalement exhaustives puisqu'elles ne comprennent pas les cadres supérieurs au forfait. Elles permettent en tout cas d'entamer un travail sur les mesures organisationnelles à prendre pour réduire les écrêtements qui représentent en AC 92 ETP (sans le CMVRH ni la DPMA, autre service qui ne fournit pas de données mais compte beaucoup d'arrêts de maladie, comme s'il y avait une relation de cause à effet). Vous allez nous répondre que c'est inscrit à l'agenda social. Nous espérons qu'y est aussi inscrit le lancement d'une vraie réflexion sur le droit à la déconnexion. Mais il n'est pas besoin d'agenda social pour lutter contre le travail dissimulé. La CGT souhaite que le niveau des effectifs permette aux agents de ne pas faire d'heures supplémentaires autres que ponctuelles, et encore moins d'heures écrêtées. Mais si ces heures sont faites, l'administration doit les payer ou organiser leur récupération.

La hauteur des écrêtements en administration centrale nous semble rendre particulièrement mesquin l'éventuel refus, qui n'a pour le moment pas été officiellement notifié, d'accorder un jour d'autorisation d'absence aux agents pour se rendre avec leurs enfants au **spectacle de Noël du CLAS**. L'éloignement domicile-travail et les difficultés de transports font baisser la participation à ce moment convivial. Ne permettre qu'une demie-journée risque de la faire baisser encore plus.

Pour en venir à notre ordre du jour, nous constatons l'impréparation totale du **transfert du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) des services du Premier ministre à ceux du ministère de la cohésion des territoires**, qui concerne 308 agents. Le comité technique

du CGET a d'ailleurs voté contre à l'unanimité, pour des motifs plus étoffés que celui – stylistique quoique important – qui figure dans la fiche d'impact :

- transfert non concerté,
- effets non précisés sur la situation du personnel, en matière de primes notamment, en particulier pour les attaché-e-s au RIFSEEP et pour les agents devant être déprécarisés,
- réduction des effectifs (- 15 dans le PLF 2018),
- devenir des services qui viennent d'être mutualisés avec ceux du site Fontenoy-Séguir,
- pérennité de l'implantation sur ce site qui ne date que d'octobre,
- perspectives pour les services supports spécifiques et leurs agents,
- et surtout, quelle articulation avec la future agence nationale de la cohésion des territoires dont la création a été annoncée ?

Nous ne trouvons aucune réponse dans le dossier qui nous a été fourni et nos collègues du CGET n'en ont pas reçue non plus.

S'agissant de la création d'une délégation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, le dossier présenté est celui d'une coquille vide, avec un haut-commissaire à la tête de 3 ETP transférés du ministère de l'économie sans les agents + 3 ETP qui devraient être créés un jour, il ne nous est pas dit quand. L'économie sociale et solidaire, qui est si nécessaire, ne nous paraît pas être traitée à la mesure de l'importance qu'elle doit avoir dans notre société.

Quant au retour de la DPMA au ministère de l'agriculture, il est fait. Aujourd'hui, un certain nombre d'agents issus du ministère de l'écologie sont en poste à la DPMA. Il est indiqué qu'il ne sera pas opposé de «*règle de compteur*» à leurs éventuelles demandes de retour à l'écologie. Jusqu'à quand ? La CGT demande qu'il ne soit pas émis d'avis défavorable dû à une insuffisante ancienneté à ceux qui feraient cette demande de retour. Nous demandons qu'une convention de gestion concertée avec les représentant-e-s du personnel de cette direction soit établie et éclaircisse un certain nombre de points qui restent obscurs. Par ailleurs, nous appelons l'attention sur la fragilité des statistiques de la pêche et de l'aquaculture.

Nous remercions nos collègues de CRHAC pour le travail fourni dans l'élaboration du **Bilan social 2016 de l'administration centrale**, si instructif.

Pour conclure, nous évoquerons CAP 2022, le grand chantier du gouvernement, dont l'objectif primordial est de réduire de 3 points la part des dépenses publiques dans le PIB d'ici à 2022. Présenté ainsi, cela ne parle pas assez. Car en fait, c'est énorme : entre 60 et 80 milliards d'euros en moins. Pour comparer, le budget 2018 du ministère de l'écologie est de 10,4 milliards d'euros. 3 points de PIB en moins, c'est donc l'équivalent de la suppression d'au moins 5 ministères comparables au nôtre. 60 à 80 milliards d'euros, c'est aussi le montant estimé de la fraude fiscale en France. Il y a en effet un choix à faire : lutter contre la fraude fiscale ou détruire de plus en plus de services publics. Celui qui est fait n'est pas celui de la CGT, bien sûr, et nous continuerons d'être actifs en faveur des solidarités et de la cohésion sociale plutôt que des inégalités et de la précarisation.